Ville de Genève
Conseil municipal

PR-877 A

26 septembre 2011

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 mars 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 700 000 francs destiné à l'acquisition et au renouvellement de divers matériels de viabilité hivernale.

Rapport de M^me^ Natacha Buffet.

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du 19 avril 2011. La commission l'a étudiée lors de sa séance du 15 septembre 2011.

Tous nos remerciements vont à M. Christophe Vuilleumier pour la clarté et la qualité de ses notes de séance.

Séance du 15 septembre 2011

Audition de M. Pierre Maudet, maire, chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité

M. Maudet est accompagné de MM. Pierre Liaudat et Francis Demierre, respectivement chef de Voirie – Ville propre et responsable de l'acquisition des véhicules municipaux.

M. Liaudat prend la parole et déclare que la présente proposition vise à renouveler et améliorer le matériel de viabilité hivernale et à l'adapter aux nouvelles technologies. Ainsi, même si les silos à sel sont passés d'une capacité de 300 tonnes à 500 tonnes et qu'un nouveau système d'alarme a été mis en place, le matériel devient vétuste et ne répond plus aux normes légales en la matière. A côté de cela, il y a d'autres problèmes, car les pièces de rechange pour les machines actuelles ne se trouvent plus, il est difficile de savoir comment doser le sel, les nuisances sonores générées par les véhicules et leur consommation d'énergie sont importantes, et les nouveaux aménagements urbains représentent de grosses difficultés pour le passage des lames à neige.

M. Demierre précise que ces lames sont en effet trop grandes pour s'adapter correctement aux nouveaux aménagements. Il faudrait donc opter pour des lames rétractables, qui ont pour avantage de s'adapter à la largeur de la chaussée.

M. Liaudat souligne aussi que toutes les nouvelles lames ont une taille standard, ce qui permet de les transférer sans problème d'un véhicule à l'autre, ce qui

n'est pas possible avec les lames actuelles. Ce matériel standardisé permettra, en outre, de faciliter la formation du personnel.

Il précise ensuite que la Ville fera, comme c'est déjà l'usage, appel à des privés pour garantir un bon roulement des chauffeurs de camions en cas de fortes neiges, car les chauffeurs supplémentaires du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire et du Service des espaces verts ne suffisent pas dans ce genre de cas.

Un commissaire rebondit sur la question et souhaite savoir de quelle manière la Ville travaille avec les entreprises privées et si elle adaptera les camions privés avec le nouveau matériel, alors qu'un autre commissaire se renseigne sur la manière dont cet équipement des camions privés serait pris en charge par la Ville de Genève.

M. Maudet répond que la Ville a des contrats avec des entreprises privées qui disposent elles-mêmes de camions et de chauffeurs qui, dans l'impossibilité de livrer des chantiers en cas de fortes neiges, viennent en soutien à la Ville pour déneiger la chaussée.

M. Liaudat confirme, quant à lui, que les camions privés seront bel et bien équipés du nouveau matériel, que ce point est compris dans le budget et que c'est l'usage en Suisse, car cela vaut mieux que d'être propriétaire de ces camions supplémentaires.

A la question de savoir si les épandeuses seront également adaptées à tous les véhicules, M. Demierre répond par l'affirmative.

Une commissaire s'interroge sur la manière dont les autres communes assurent le déneigement de leurs routes et elle souhaite savoir s'il existe une collaboration entre les communes du canton dans ces situations.

M. Maudet répond que les petites communes ont souvent assez de moyens pour déneiger leurs routes et qu'elles s'organisent même avec les paysans de la région si nécessaire, tel que cela se fait dans le canton de Vaud. Il rappelle, néanmoins, que la Voirie cantonale ne s'occupe initialement pas du réseau routier communal.

M. Demierre souligne que les contacts avec la Voirie cantonale restent nombreux, que le matériel est similaire entre la Ville et le Canton, et que la Ville se trouve dans la chaîne d'alerte cantonale.

Une commissaire souhaiterait savoir si les modes d'épandage sont semblables que ceux de Fribourg et si le revêtement des rues de la ville est le même partout.

M. Liaudat répond que les options d'épandage seront déterminées en fonction des intempéries.

M. Maudet précise que les revêtements ne sont pas identiques partout en ville de Genève, mais qu'ils tendent tous à devenir plus résistants.

Un commissaire se demande si l'installation de buses qui giclent du sel, telles qu'on en trouve sur l'autoroute, pourrait être envisagée par la Ville.

M. Liaudat répond que c'est possible dans la mesure où la Ville de Genève est attentive aux nouvelles technologies en la matière.

Puisqu'il n'y a plus de questions sur le matériel de viabilité hivernale, la présidente passe au vote de la proposition PR-877. Mise aux voix, celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui (2 Ve, 2 S, 1 UDC, 3 LR, 2 MCG, 2 EàG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 700 000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de divers matériels de viabilité hivernale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 700 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.